

Séance de l'assemblée délibérante du 11 avril 2018

Délibération n°13/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi 5 avril deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures trente, le mercredi 11 avril deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BRUHAT Pascal
PETEL Gilles
DEMERE Jean-François

SALLES Daniel
BERNARD Françoise
BUCHE Jean-Pierre

Titulaires excusés :

BRANLARD Gérard
HEALY Bénédicte

Suppléants présents :

ARDOUREL Sylvie
HENRION Colette

BLANCHAMP Gérard

Suppléants excusés :

LANGUILLE Fabienne
FEDERSPIEL Hélène
DUPECHER Pierre

DUMAS Olivier
GUILLAUME Gérard

Représentation :

En l'absence de M. Gérard BRANLARD, M. BLANCHAMP Gérard, membre suppléant a un droit de vote
En l'absence de Mme. HEALY Bénédicte, Mme ARDOUREL Sylvie, membre suppléant a un droit de vote

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	6	2		2	8	8	0	0

**Objet : Attribution du marché de prestation sociale pour l'entretien et la restauration
environnementale de l'Ecopole du Val d'Allier.**

Vu les articles 27 et 28-1 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics de prestation sociale,
Vu les articles 78 et 80 relatif aux accords-cadres du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération n°6/2018 portant sur les demandes de financements pour les opérations de restauration écologique et durable de l'Ecopole pour l'année 2018,

Le Vice-Président explique qu'une consultation a été lancée pour un marché de service d'insertion sociale et professionnelle dont les activités supports sont l'entretien et la restauration environnementale de l'Ecopole du Val d'Allier. Ce marché est sous la forme d'un marché à bon de commandes d'un an reconductible deux fois.

Le Vice-Président précise que ce marché est conclu dans le cadre du Contrat Territorial pour la gestion durable du Val d'Allier alluvial dont le montage financier a fait l'objet d'une délibération (délibération n°6/2018). Des subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de l'Europe, dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER bassin de la Loire, et du Conseil Départemental du Puy de Dôme seront ainsi mobilisables. Il est précisé que les demandes de subventions ont été faites sur la base d'un budget de 33 350€ en fonctionnement et d'un budget de 16 120€ en investissement.

La consultation des entreprises pour la réalisation a eu lieu du 23/02/2018 au 19/03/2018, le dossier de consultation des entreprises a été publié via la plateforme DEMATIS sous le n°546263 et une annonce légale est parue dans le journal La Montagne en date du 28/02/2018.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le mardi 20 mars à 9h30 en mairie de Pérignat-ès-Allier pour procéder à l'ouverture des plis reçus et le mercredi 21 mars à 18h pour analyser les plis.

Nombre de dossiers téléchargés sur la plateforme	9
Nombre de plis reçus	1

Une seule offre a été reçue, celle de l'association de la Régie de Territoire des deux Rives. La commission d'appel d'offres présente l'analyse de l'offre et propose de retenir leur proposition.

Après avoir ouï l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité (le n'ayant pas pris part à la discussion, ne prend pas part au vote) :

- **D'approuver** l'analyse de la commission d'appel d'offres telle que ci-dessus présentée,
- **D'attribuer** le marché de prestation sociale pour l'entretien et la restauration environnementale de l'Ecopole du Val d'Allier à la Régie de Territoire des 2 Rives,
- **D'autoriser** Monsieur le Vice-Président à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- **D'autoriser** Monsieur le Vice-Président à signer des bons de commande pour l'année 2018 avec l'entreprise retenue pour un montant de 33 350 € en fonctionnement et pour un montant de 16 120€ en investissement,
- **D'autoriser** Monsieur le Vice-Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

